

La réforme scolaire de trop

■ Outre l'incompréhension, le ras-le-bol, voire le dégoût que suscite cette première rentrée où j'ai dû appliquer la réforme dite des "Titres et fonctions", le plus révoltant c'est que les principales victimes en sont nos jeunes. Concrètement, je vous explique.

AXEL BEX

Directeur d'une école secondaire à Bruxelles.

Faut-il se taire ou réagir? Trois semaines se sont écoulées depuis la reprise du travail et, pour la première fois en 7 années de direction d'une école secondaire, je ne peux m'empêcher de pousser un cri qui n'est que l'expression d'une colère et d'un ras-le-bol. Le système scolaire francophone est particulièrement complexe, voire incompréhensible pour le commun des mortels, c'est-à-dire l'écrasante majorité des citoyens qui ne sont pas issus du monde de l'enseignement mais qui y ont affaire au travers de la scolarité de leurs enfants. Il serait intéressant de rencontrer la ou les personnes qui arrivent à complexifier un peu plus la situation de l'enseignement, année après année, car elles doivent avoir une intelligence bien au-delà de la norme.

Une autre expérience

Comme l'écrivait un de mes collègues, dont la carrière est bien plus longue que la mienne, on nous sert à nouveau le 563^e remake de "Comment faire moins bien (l'organisation des écoles) en y mettant plus de temps et d'énergie..." Nous avons été sommés de mettre en œuvre, cette année, la fameuse réforme intitulée "Titres et fonctions" dont l'objectif est louable certes: faire en sorte que seuls les porteurs d'un titre pédagogique puissent enseigner. Il me semble quand même utile de rappeler que, dans le passé, nous avons été contraints d'engager des personnes dépourvues de titre pé-

dagogique mais qui se sont montrées bien souvent très investies dans leur nouveau métier et qui ont apporté une autre expérience auprès de nos jeunes.

Pour ne pas endormir ou faire fuir le lecteur de ce texte, je ne vais pas expliquer les tenants et aboutissants de cette réforme avec le vocabulaire de l'administration de l'enseignement. Il est vrai que nous, directeurs d'école, devons suivre et réussir une formation spécifique pour le comprendre... Je vais donc illustrer mes propos par un exemple qu'il a fallu gérer depuis la rentrée scolaire, en essayant d'être compréhensible par le plus grand nombre.

Trois profs au lieu d'un

Un professeur de psychologie, porteur d'un titre pédagogique pour enseigner dans le secondaire supérieur, donnait 10 heures de cours de psychologie dans mon établissement l'année scolaire passée et a trouvé une charge complète dans un autre éta-

blissement. Elle enseignait de la 3^e à la dernière année du secondaire. Il a donc

fallu partir à la recherche d'un nouveau professeur, selon les critères de cette nouvelle réforme. Que dis-je, un nouveau professeur? Je devrais plutôt parler de trois nouveaux professeurs! En effet, depuis la rentrée, le cours de psychologie en 3^e secondaire ne peut plus être donné par un psychologue, pas plus que le cours d'expression corporelle lié au cours de psychologie. Pour une charge de 10 heures par semaine, il a fallu engager un prof de psycho pour

6 heures dans le secondaire supérieur, un professeur d'éducation physique pour le cours d'expression corporelle pour deux heures par semaine, et trouver un agrégé de l'enseignement secondaire inférieur en sciences sociales pour le cours de psychologie en 3^e. Mais les choses étaient, jusque-là, encore trop simples. Nous nous sommes effectivement rendu compte que ce dernier diplôme n'est pas délivré à Bruxelles, et il semble même qu'il n'existe pas!

Comme je peux me rabattre sur un agrégé en sciences humaines, un professeur d'histoire donnera le cours d'initiation à la psychologie, deux heures par semaine, aux élèves de troisième. Je compte sur le fait qu'il ne donnera que de l'initiation car il n'a jamais été formé pour ce cours, alors que, faut-il le rappeler, une licenciée en psychologie employée dans l'établissement serait ravie de donner ce cours et, accessoirement, augmenterait ainsi son salaire. Cette situation me conduit à penser que l'enseignement francophone constitue une nouvelle illustration du courant artistique majeur de notre pays, le surréalisme.

C'est intenable

Quoi qu'il en soit, je m'estime heureux d'avoir trouvé ces enseignants pour la rentrée mais je n'ose imaginer la situation, lorsqu'il faudra remplacer un professeur en cours d'année scolaire. Je pourrais, hélas, encore donner quelques exemples du même acabit, mais j'ai peur de désespérer les parents qui liraient ce texte. Par ailleurs, je vous fais grâce des démarches administratives liées à cette situation pour ne pas risquer de perdre le lecteur qui pourrait s'imaginer que j'invente tout cela, tellement cela semble incroyable.

Atteinte aux écoles

J'ajoute néanmoins que l'administra-

tion, trouvant les choses trop simples et s'imaginant peut-être que nous perdons notre temps quand nous nous préoccupons de pédagogie, nous a gratifiés d'un changement du document administratif, appelé le "S12". Pour faire simple, il s'agit d'un document dont l'administration doit disposer très tôt, afin de liquider le salaire des enseignants à la fin du mois. Le nombre d'informations requises a doublé et le logiciel qui doit nous aider à les rédiger n'est pas au point! Autant vous dire que les enseignants temporaires ne seront pas payés à la fin du mois. Mais pourquoi s'en soucier? L'école n'aura qu'à avancer l'argent! Il est vrai, elle est tellement riche.

Sournoisement, année après année, le monde de l'enseignement va de plus en plus mal. A court terme, les écoles seront composées d'enseignants qui devront travailler dans

**Le nombre
d'informations
requises a doublé
et le logiciel
qui doit nous aider
à les rédiger
n'est pas au point!
Autant vous dire
que les enseignants
temporaires
ne seront pas payés
à la fin du mois.**

plusieurs établissements pour avoir un temps plein. Les jeunes seront vite démotivés par ces conditions de travail et quitteront l'enseignement.

Quel sera le niveau d'engagement des autres qui devront jongler avec les embouteillages à Bruxelles ou les horaires de la Stib pour arriver à l'heure dans leur autre école?

Les décideurs se rendent-ils compte de la réalité du terrain ou est-ce une volonté délibérée de certains de porter atteinte aux écoles? Madame la ministre a-t-elle une idée de ce qu'on nous oblige à mettre en œuvre alors

qu'en même temps on nous vante les mérites d'un pacte d'excellence qui

est à l'exact opposé de ce que l'on nous oblige à faire?

En effet, ce pacte nous vante les mérites de l'autonomie de gestion des écoles et de leadership pédagogique des chefs d'établissement, mais on fait tout le contraire. Outre l'incompréhension, le ras-le-bol, voire le dégoût que suscite cette situation, le plus révoltant c'est que les principales victimes de tout cela sont nos jeunes, les élèves qui nous sont confiés. Mais qui s'en soucie? Verrons-nous un jour une école, un système scolaire qui mettrait l'élève au cœur de l'apprentissage et de l'organisation? Mais là je rêve, je me suis probablement endormi à la lecture de la dernière circulaire qui vient de nous parvenir... Surtout que personne ne me réveille!

**Le nombre
d'informations
requises a doublé
et le logiciel
qui doit nous aider
à les rédiger
n'est pas au point!
Autant vous dire
que les enseignants
temporaires
ne seront pas payés
à la fin du mois.**